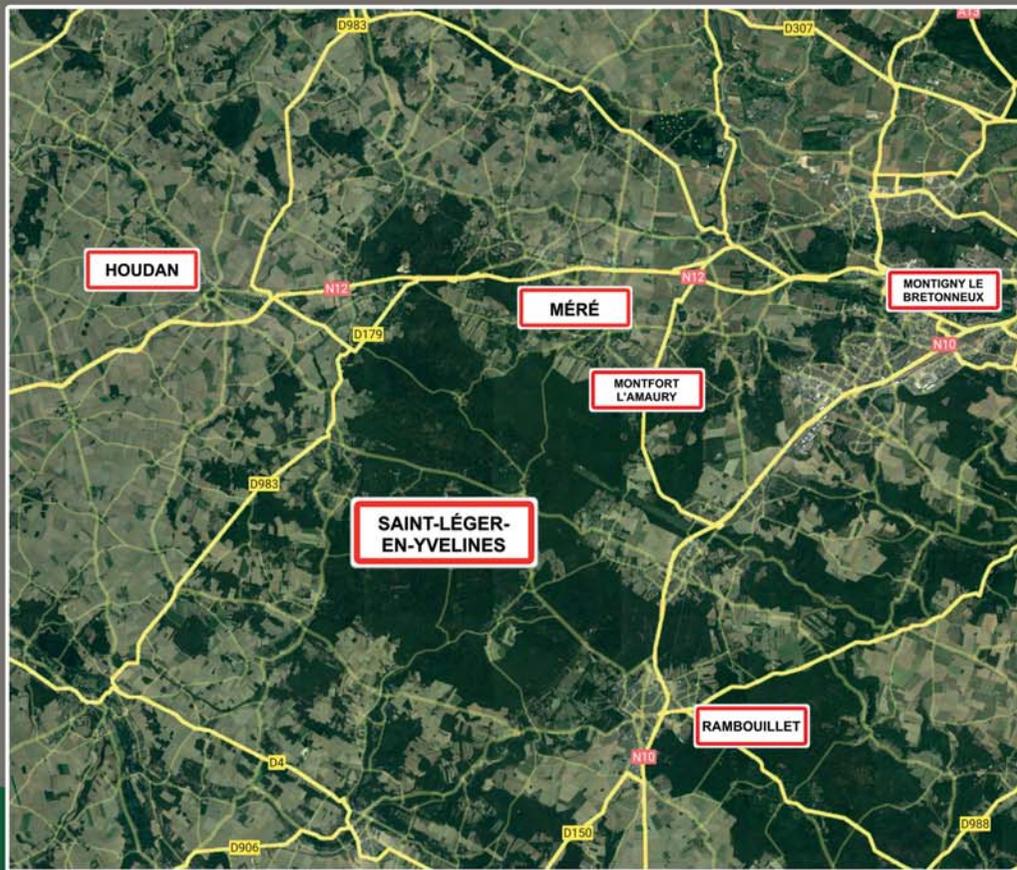


# Saint Léger en Yvelines

## Le Clos des Graviers 2



### Situation

- Gare SNCF (ligne N vers Paris Montparnasse) à Rambouillet.
- Ligne de bus 5311 reliant Rambouillet à La Queue-lez-Yvelines.
- Supérette et boulangerie sur place.
- Ecoles maternelle et primaire.
- Collège et lycée à Rambouillet.
- Accès à la RN10 à Rambouillet direction Paris ou Chartres.
- Accès à la RN12 à Méré direction Paris ou Dreux.

## 15 TERRAINS À BÂTIR VIABILISÉS



+ de détails sur [www.tepac.fr](http://www.tepac.fr)



FONCIER AMÉNAGEMENT & **TEPAC**

3 rue de la Louvière - 78120 RAMBOUILLET  
Tél : **01.34.57.12.12**

[www.tepac.fr](http://www.tepac.fr)

TEPACTER S.A.S. au capital de 1 000 000 Euros. R.C.S. 477 488 597

FONCIER AMÉNAGEMENT SARL au capital de 1 600 Euros. R.C.S. 484 691 290

## Situation

- Saint Léger en Yvelines est une commune située dans le département des Yvelines en région Ile de France.
- Nichée au coeur de la forêt de Rambouillet, elle offre un cadre naturel préservé, propice aux randonnées et aux activités de plein-air.
- Le village séduit par son patrimoine, son charme rural et son histoire liée à la forêt.
- Saint Léger en Yvelines est également apprécié pour son calme et sa qualité de vie tout en restant accessible depuis Paris.

## Extrait du règlement

- Zone AUCa du PLU.
- Les eaux pluviales de chacune des constructions sont à conserver sur la parcelle (puisard, tranchée drainante, etc.).
- Les pavillons seront implantés à l'intérieur des périmètres présents sur le plan PA4.
- Dans tous les cas, les garages devront être positionnés à un minimum de 5m par rapport à la rue.
- Les constructions auront une hauteur maximale de 5m à l'égoût du toit et de 8m au faîtage.
- Tuiles plates 22u/m<sup>2</sup> et pentes de toiture comprises entre 35° et 45°.
- Le blanc est interdit pour les portes d'entrée, les volets et les portes de garage.
- Les enduits et peintures extérieures devront se situer dans les teintes présentes dans le guide des couleurs du PNR.
- Chaque terrain dispose d'une surface de plancher de 200 m<sup>2</sup>.
- Architecte coordonnateur à la charge de l'aménageur.
- Création d'une association syndicale.



PA n° 078 562 23 C 0001 obtenu le 12 avril 2024



PLAN DE MASSE

## Frais annexes

- Provision pour dégradation de voirie : Forfait de 800 € par lot.
- Taxe d'aménagement (part communale 5%).
- Participation au financement de l'assainissement collectif : 30€/m<sup>2</sup> de SDP (au 01/01/2025).